



Communiqué de presse
6 mars 2015 – Paris

1 kilomètre de distance entre éoliennes et habitations ? Une décision « arbitraire et infondée »

France Énergie Éolienne dénonce le lobbying des opposants et invite les parlementaires à constater sur le terrain la réussite des parcs éoliens installés

Le Sénat a multiplié par deux la distance minimale légale entre éoliennes et habitations. Alors que 14 parlementaires se réuniront ce mardi 10 mars en Commission Mixte Paritaire pour trancher la question dans le cadre de l'examen du projet de loi pour la Transition énergétique, les professionnels de l'énergie éolienne dénoncent une distance arbitraire établie sans étude ni examen de terrain, uniquement motivée par le lobbying intensif des anti-éoliens. Et font la démonstration sur le terrain de l'intégration réussie des éoliennes à 500 mètres des premières habitations.

Les sénateurs ont adopté le 3 mars le projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte. Si le texte inscrit un objectif ambitieux et nécessaire de 40% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français à horizon 2030, le Sénat a de façon contradictoire proposé une distance minimale légale de 1 kilomètre entre éoliennes et habitations !

L'association France Énergie Éolienne rappelle que cette distance ne s'appuie sur aucune étude scientifique ni aucun modèle chez nos voisins européens. Pire, si la Commission Mixte Paritaire chargée du vote définitif du projet de loi entérinait cette mesure, 85% du territoire métropolitain serait demain interdit d'éolienne, privant la France de toute possibilité d'atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables.

Des démonstrations de terrain pour lutter contre la désinformation

Les professionnels s'alarment des conséquences négatives de la stratégie de désinformation des opposants à l'énergie éolienne, qui usent de tous les moyens pour faire pression sur les élus et diffuser des messages infondés et caricaturaux. En février dernier, ils n'hésitaient pas à exiger de tous les candidats aux élections départementales une prise de position sur les projets éoliens, indiquant sur le ton de l'intimidation que faute de réponse ils seront par défaut considérés favorable aux projets d'installation d'éoliennes sur leur canton. Les opposants à l'énergie éolienne ont également adopté une stratégie assumée de recours absolument systématique en justice contre tous les parcs éoliens et les élus les ayant voté !

Des méthodes ubuesques qui commencent pourtant à porter leurs fruits, en témoigne la proposition du Sénat de multiplier par deux la distance entre éoliennes et habitations. Pour lutter contre cette désinformation, les professionnels organisent des voyages sur le terrain pour faire la démonstration par la preuve de l'intégration réussie des parcs éoliens en France.

« Le bruit de nos opposants est inversement proportionnel à leur représentativité et à la

réalité de leur discours. Il suffit de se promener à proximité d'un parc d'éoliennes pour s'en convaincre » précise Frédéric Lanoë, président de France Énergie Éolienne. « *Nous invitons les parlementaires de la Commission Mixte Paritaire, mais aussi l'ensemble des élus, à venir le constater lundi 9 mars sur des parcs en Picardie, dans le Nord-Pas de Calais, ou encore en Midi-Pyrénées. Les riverains vous diront leur satisfaction et les bénéfices liés à l'installation d'éoliennes dans leur commune. »*

France Énergie Éolienne rappelle que les constructeurs et exploitants sont particulièrement attentifs au positionnement des éoliennes : la distance réglementaire minimale est de 500 mètres actuellement – une distance déjà deux fois plus importante que celle en vigueur au Portugal (250 mètres) – et une étude au cas par cas est réalisée sur chacune des maisons riveraines dans le cadre de l'autorisation ICPE délivrée par le préfet.

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%

Contacts presse :

Vianney Le Parquic
+33 (0)1 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr

Vincent Prévost
+33 (0)1 40 07 98 25
vincent.prevost@comfluence.fr